



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

0 4 1 - 2 0 2 5

BUDGET PRINCIPAL 2025

DM 3

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 2 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SURRE Line.

Absent excusé : LUCAS André

Secrétaire de séance : CALON Mauricette

Convocation en date du 24 novembre 2025

Membres en exercice 13, présents 12, absent excusé 1

Voix pour 12, contre 0, abstention 0

Suite à des dépenses imprévues, Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante au budget principal 2025, afin d'augmenter les crédits nécessaires :

INVESTISSEMENT dépenses

Opération 87 Place Jean Jaurès	+ 11 000 €
Opération 91 parking distillerie	- 11 000 €

FONCTIONNEMENT dépenses

Article 65748 subventions	+ 1 000 €
Art 626 frais postaux et télécoms	- 1 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les écritures modificatives ci-dessous :

INVESTISSEMENT dépenses

Opération 87 Place Jean Jaurès	+ 11 000 €
Opération 91 parking distillerie	- 11 000 €

FONCTIONNEMENT dépenses

Article 65748 subventions	+ 1 000 €
Art 626 frais postaux et télécoms	- 1 000 €

- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,

Guy ROUCAYROL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La secrétaire de séance,
Mauricette CALON

